

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : DVC-ART-2016-030</b>
<b>Direction de la vie communautaire</b>
<b>Service des arts et de la culture</b>
<b>Objet : Autorisation d'installer un monument commémoratif dédié aux familles Carrier dans le parc de la Martinière et crédits additionnels relativement à la contribution financière des promoteurs du projet pour couvrir les frais d'installation.</b>
<b>Date : Le 22 juin 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Par sa résolution CE-2016-06-51, le comité exécutif donnait un accord de principe pour l'installation d'un monument commémoratif dédié aux familles Carrier au parc de la Martinière dont l'emplacement dans le parc est situé sur la terre ancestrale des Carrier. Cet accord de principe était conditionnel aux éléments suivants :

- Que la Société d'histoire régionale de Lévis devienne propriétaire du monument et qu'elle assure sa pérennité en veillant à son entretien;
- Que les promoteurs du projet confirment qu'ils ont le financement requis pour couvrir les frais d'installation du monument.

Les promoteurs ont confirmé le financement pour couvrir les frais d'installation de 2 300 \$, tel que le confirme les documents joints en annexe 1 de la fiche de prise de décision.

Rappelons qu'un comité de citoyens, en collaboration avec la Société d'histoire régionale de Lévis et la Société de généalogie de Lévis, s'est formé pour organiser, en 2016, les célébrations du 350<sup>e</sup> anniversaire d'installation de Jean Carrier et Barbe Hallay en 1666 sur les terres de la seigneurie de la Martinière. Le comité a déposé une demande à la Ville pour obtenir l'autorisation d'installer un monument dédié à la commémoration de cette famille souche au parc de la Martinière situé sur l'emplacement de l'ancienne seigneurie.

L'histoire des familles Carrier est fortement liée au développement du territoire de Lévis et à son essor économique. Jean Carrier et Barbe Hallay, installés sur la seigneurie de la Martinière, il y a 350 ans, sont les ancêtres d'une bonne partie des Carrier du Québec et du Canada, mais surtout de la grande région de la Chaudière-Appalaches. Certains ont marqué, plus particulièrement, la vie lévisienne dont Jean Carrier, maître canotier et messenger du roi dès 1733, Charles-William Carrier, propriétaire de la renommée fonderie Carrier & Laîné de 1839 à 1887, Louis Carrier, premier maire de Lévis de 1861 à 1870, Charles-Édouard Carrier, supérieur du Collège de Lévis de 1893 à 1902, Louise Carrier, artiste, et bien d'autres.

Cette demande a été traitée en fonction des critères d'analyse contenus dans la Politique de commémoration adoptée en février 2006. Le comité consultatif du parc de la Martinière a été consulté sur cette demande et a démontré un intérêt au projet puisque le parc revêt, en plus du récréatif, un volet culturel et patrimonial. L'emplacement du monument de commémoration respecte le plan directeur du parc La Martinière et tient compte des considérations écologiques du site. L'emplacement du monument dans le parc a été approuvé par le comité exécutif.

L'autorisation d'installer un monument commémoratif sur un terrain municipal doit faire l'objet d'une résolution du conseil de la Ville.

De plus, il est également requis d'augmenter les revenus de 2 300 \$ provenant de la contribution financière des promoteurs du projet au poste 01-234-75-307 et d'augmenter du même montant les crédits attribués au poste de dépenses 02-782-40-447.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Autorisation du CV :	Juillet 2016
Lettre d'entente avec la Société d'histoire et les promoteurs du projet :	Fin juillet 2016
Réalisation des travaux :	Début août 2016
Dévoilement du monument :	20 ou 21 Août 2016

**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)**

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
---------------	---------	------	------	------

**Coûts 02-782-40-447**

2 300 \$ - Contrat d'installation du monument		2 300 \$		
-----------------------------------------------	--	----------	--	--

**Revenus 01-234-75-307**

2 300 \$ - Facturation des frais d'installation aux promoteurs			2 300 \$	
----------------------------------------------------------------	--	--	----------	--

Les frais de réalisation et d'installation du monument sont à la charge du propriétaire du monument. La Ville doit toutefois conclure le contrat d'installation du monument considérant qu'il est installé sur un terrain municipal.

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-782-40-447; 01-234-75-307

Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_

Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2016	2017	2018
		_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire \_\_\_\_\_



Date : 22 / 06 / 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Il serait requis que cette FPD soit à l'ordre du jour du CV du 11 juillet de manière à autoriser l'installation du monument dans le parc de la Martinière avant l'inauguration prévue le 20 ou 21 août 2016.

**PERSONNES CONSULTÉES**

La consultation des services concernés avait été faite dans le cadre de la FPD DVC-ART-2016-005-R-1



Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence

**RECOMMANDATION (énoncé)**

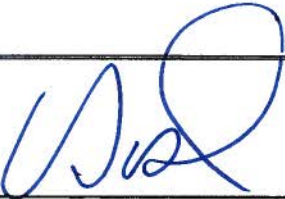
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Société d'histoire régionale de Lévis et le comité des célébrations de Jean Carrier et de Barbe Hallay, à installer un monument dédié à la commémoration des familles Carrier dans le parc de la Martinière selon les conditions indiquées dans la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-030.

Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accorder des crédits additionnels de 2 300 \$ au poste 02-782-40-447 pour couvrir les frais d'installation du monument, ce montant correspondant à la contribution financière des promoteurs du projet au poste 01-234-75-307.

**Liste des pièces jointes :**            Annexe 1    Résolution de la Société d'histoire régionale de Lévis et confirmation par les promoteurs du financement requis pour l'installation du monument.

<b>Préparé par :</b> <u>Natalie Morissette</u>		<b>Titre d'emploi :</b> <u>Conseillère en muséologie et patrimoine</u>	
<b>Recommandé par :</b>			
Nathalie Ouellet, chef de service 			
Service des arts et de la culture			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
<b>Signature de la Direction :</b> 		<b>Date :</b> <u>22 06 2016</u>	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

**Signature de la Direction générale :**  **Date :** 16 06 29



## Société d'histoire régionale de Lévis

### Résolution du conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Lévis en date du 21 juin 2016

**Attendu que** la SHRL est un organisme sans but lucratif dont un de ses principaux mandats est de faire ériger des monuments, plaques, ou inscriptions et constituer une banque de noms de rues, commémorant des faits et personnages qui ont marqué l'histoire régionale de Lévis ;

**Attendu que** le comité des Fêtes du 350<sup>e</sup> de l'arrivée de Jean Carrier ne relève pas d'une association des familles Carrier ;

**Il est proposé par** la Société d'histoire régionale de Lévis que celle-ci devienne propriétaire du monument des familles Carrier et assurera sa pérennité en veillant à son entretien et à la répartition des frais d'entretien si nécessaire. La SHRL s'engage à céder le monument à une future association des familles Carrier d'Amérique advenant le cas d'une éventuelle fondation.

Copie certifiée conforme le 21 juin 2016.

**Vincent Couture**

Président de la Société d'histoire régionale de Lévis

**De :** Jules Carrier [mailto:julescarrier66@gmail.com]  
**Envoyé :** 21 juin 2016 21:48  
**À :** Morissette Nathalie  
**Cc :** Ouellet Nathalie; Vincent Couture; Gaumond André  
**Objet :** Re: Terres ancestrales des Carrier

Bonjour Mme Morissette,

tel que demandé, je vous confirme que nous avons le financement requis pour couvrir les coûts du projet.

Espérant le tout à votre satisfaction.

---

Le 21 juin 2016 à 14:55, Morissette Nathalie <[nmorissette@ville.levis.qc.ca](mailto:nmorissette@ville.levis.qc.ca)> a écrit :

Bonjour M. Carrier,

L'évaluation budgétaire pour la mise en place d'une base de béton adapté au monument et une finition sommaire du terrain est de 2 300,00\$. Le monument requiert la mise en place d'une base de béton de 48" de profondeur pour éviter l'impact des déformations de terrain sous l'effet du cycle de gel/dégel. Le type d'ancrage n'est pas encore défini à savoir s'il s'agira de tiges ou encore d'une base plus large en pierre.

N.B. Cette évaluation ne prend pas en compte l'installation du monument sur la base. Cette opération devrait être incluse à même la soumission de Monument Chabot.

Pour la prochaine étape, je vais avoir besoin d'une confirmation écrite (courriel), de votre part, confirmant que vous avez le financement suffisant pour couvrir les frais d'installation de 2 300 \$ estimé par la Ville de Lévis.

La date limite pour un retour de confirmation ce mercredi 22 juin fin de journée.

Merci et bonne journée,

**Natalie Morissette | Conseillère en muséologie et patrimoine**  
Direction de la vie communautaire | Service des arts et de la culture  
959, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 2N8  
Tél. : 418 835-4960, poste 4208 | Téléc. : 418 839-6403



Lévis ville de coopération

[www.ville.levis.qc.ca](http://www.ville.levis.qc.ca)